

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2008-8-1-29
Séance du 4 juillet 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

COMMANDE PUBLIQUE

DECISIONS DE RESILIATION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le marché n° 343/05 notifié le 27 Juin 2005, conclu avec la société NORISKO CONSTRUCTION de 68440 HABSHEIM, pour un montant de 6 066.11 € TTC (point 1),
- VU le marché n° 344/05 notifié le 27/06/2005, conclu avec la société ACE BTP de 52800 NOGENT pour un montant de 2 055.93 € TTC (point 2),
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la résiliation du marché n° 343/05, notifié le 27 Juin 2005, sans qu'il y ait lieu au versement de quelque indemnité que ce soit, suite à la non réalisation de la mission de contrôle technique dans le cadre de l'opération « Réfection de la cour arrière, du sol de l'externat et de 4 logements au Collège François VILLON à MULHOUSE » (point 1).
- ❖ Approuve la résiliation du marché n° 344/05 notifié le 27/06/2005, sans qu'il y ait lieu au versement de quelque indemnité que ce soit, suite à la non réalisation de la mission de coordination SPS de niveau 2 dans le cadre de l'opération « Réfection de la cour arrière, du sol de l'externat et de 4 logements au Collège François VILLON à MULHOUSE » (point 2).
- ❖ Autorise le Président à signer les documents correspondants aux résiliations des marchés n° 343/05 et 344/05 (points 1 et 2).

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER